

# JOURNAL OFFICIEL

## DES

# COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

24 JUIN 1963

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

6<sup>e</sup> ANNÉE N° 94

### SOMMAIRE

#### COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

##### AVIS DE CONCOURS GÉNÉRAUX

|                                                                                                                                                                  |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| <i>Communiqué</i> .....                                                                                                                                          | 1749/63 |
| <i>Dispositions communes aux concours de recrutement dont les avis sont publiés dans le présent Journal officiel par les institutions de la Communauté</i> ..... | 1749/63 |

##### HAUTE AUTORITÉ

|                                                                                                                                                                                                                                                            |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| <i>Avis de concours n° HA/A/3/AP (un administrateur principal dans la division «Sécurité du travail» de la direction «Affaires générales — Sécurité et Médecine» à la direction générale «Problèmes du travail, Assainissement et Reconversion») .....</i> | 1752/63 |
| <i>Avis de concours n° HA/A/4/AP (un administrateur principal à la direction «Production» de la direction générale «Acier») .....</i>                                                                                                                      | 1753/63 |

#### COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

##### INFORMATIONS

##### LA COMMISSION

##### FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

###### 63/360/CEE:

|                                                                                                                               |         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| <i>Investissement de caractère économique dans la république islamique de Mauritanie (réduction du montant affecté) .....</i> | 1755/63 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|

###### 63/361/CEE:

|                                                                                                                           |         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| <i>Approbation d'investissements de caractère social en République somalienne (augmentation du montant affecté) .....</i> | 1755/63 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|

**8048\* — DOCUMENTS DE LA CONFÉRENCE SUR LES ÉCONOMIES RÉGIONALES**

Le traité de Rome donne notamment pour mission à la Communauté économique européenne de promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, en réduisant l'écart entre le niveau des différentes régions et, en particulier, le retard des régions moins favorisées. Pour étudier les problèmes régionaux dans le cadre du marché commun, la Commission a organisé à Bruxelles, du 6 au 8 décembre 1961, une conférence sur les économies régionales, qui a réuni près de 300 participants.

Le but de la conférence était de dégager les leçons des efforts accomplis dans les six pays pour parvenir à un développement plus harmonieux des grandes régions qui composent chaque économie nationale et de mettre en lumière les aspects d'intérêt commun des problèmes régionaux.

La Commission de la C.E.E. a pensé qu'il était utile de publier l'ensemble des documents de la conférence, qui donnent une documentation précieuse sur les problèmes régionaux de la Communauté européenne, sur les méthodes mises en œuvre dans les pays membres pour y remédier, et sur la contribution que la Communauté peut apporter à une politique de développement régional équilibré.

Le premier volume comprend le discours inaugural de M. W. Hallstein, président de la Commission de la C.E.E., le rapport introductif de M. R. Marjolin, vice-président de la Commission, une allocution de M. P. Formentini, président de la Banque européenne d'investissement et le texte intégral des vingt rapports présentés à la conférence.

Le deuxième volume comprend les conclusions des deux commissions créées par la conférence, présentées par leurs présidents, M. S. Mansholt, vice-président et M. H. von der Groeben, membre de la Commission de la C.E.E. Le compte-rendu des débats de la séance plénière, le rapport de synthèse finale de M. le vice-président R. Marjolin, ainsi qu'un essai de délimitation régionale de la Communauté figurent également dans ce volume.

Le troisième volume, qui paraîtra ultérieurement, présentera le compte-rendu des travaux des commissions.

Cet ouvrage est publié dans les quatre langues officielles de la Communauté. Le volume I comprend 458 pages, le volume II 242 pages. Prix des volumes I et II: frb. 450,—; frf. 44,—.

# COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

## AVIS DE CONCOURS GÉNÉRAUX

### COMMUNIQUÉ

*Les dispositions du statut des fonctionnaires de la Communauté prévoient que les concours de recrutement sont précédés d'un appel public de candidatures qui définit la nature et les conditions de l'emploi et qui est publié au Journal officiel des Communautés européennes.*

*Cette disposition implique que seules peuvent être prises en considération les candidatures présentées en réponse à l'appel public fait pour un emploi déterminé.*

*En conséquence, les candidatures reçues par les institutions antérieurement à cet appel de candidatures ne sauraient entrer d'office en compétition, quelles que soient les qualifications attestées.*

*Les personnes qui auraient déjà fait acte de candidature dans les services des institutions des Communautés et qui désireraient participer aux concours de recrutement désormais ouverts sont donc invitées à renouveler leur candidature au(x) poste(s) pour le(s)quel(s) elles possèdent les titres et qualifications requis.*

*L'acte de candidature doit être rempli à la machine à écrire ou à l'encre NOIRE en caractères d'imprimerie en suivant scrupuleusement les instructions énoncées sur le formulaire. Il mentionnera entre autres, à l'endroit ad hoc, la référence du concours visé (N° HA/...).*

### **DISPOSITIONS COMMUNES AUX CONCOURS DE RECRUTEMENT DONT LES AVIS SONT PUBLIÉS DANS LE PRÉSENT «JOURNAL OFFICIEL» PAR LES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTÉ**

Le recrutement doit viser à assurer à l'institution le concours de fonctionnaires possédant les plus hautes qualités de compétence, de rendement et d'intégrité, recrutés sur une base géographique aussi large que possible parmi les ressortissants des États membres de la Communauté.

Les fonctionnaires sont choisis sans distinction de race, de croyance ou de sexe.

## I. Conditions générales à remplir par les candidats

Les candidats, pour être nommés à un emploi dans l'une des institutions de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, doivent remplir les conditions décrites ci-dessous conformément aux dispositions du statut des fonctionnaires de la Communauté:

1. Être ressortissant d'un des États membres de la Communauté<sup>(1)</sup>, sauf dérogation accordée par l'autorité investie du pouvoir de nomination, et y jouir de ses droits civiques;
2. Se trouver en position régulière au regard des lois de recrutement qui lui sont applicables en matière militaire;
3. Offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice de ses fonctions;
4. Avoir satisfait au concours de recrutement sur titres ou sur épreuves; ou sur titres et épreuves;
5. Ne pas être atteint d'une infirmité ou maladie susceptible de le gêner dans l'exercice de ses fonctions ou de présenter un danger pour les autres agents;
6. Posséder une connaissance approfondie d'une des langues de la Communauté et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de la Communauté dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer<sup>(2)</sup>.

## II. Procédure

La procédure des concours de recrutement est fixée comme suit par l'annexe III du statut des fonctionnaires de la Communauté:

Les candidats doivent remplir un formulaire dont les termes sont arrêtés par l'autorité investie du pouvoir de nomination;

les candidats peuvent être requis de fournir tous documents ou renseignements complémentaires;

pour chaque concours, un jury est nommé par l'autorité investie du pouvoir de nomination;

l'autorité investie du pouvoir de nomination arrête la liste des candidats qui remplissent les conditions prévues aux alinéas 1, 2 et 3 des conditions générales ci-dessus et la transmet au président du jury accompagnée des dossiers de candidature;

<sup>(1)</sup> Actuellement, les États membres de la Communauté sont:

- la république fédérale d'Allemagne
- la Belgique
- la France
- l'Italie
- le Luxembourg
- les Pays-Bas.

<sup>(2)</sup> Les langues officielles de la Communauté sont actuellement: l'allemand, le français, l'italien et le néerlandais.

le jury prend connaissance des dossiers et détermine la liste des candidats qui répondent aux conditions fixées par l'avis de concours;

en cas de concours sur épreuves, tous les candidats inscrits sur cette liste sont admis aux épreuves;

en cas de concours sur titres, le jury, après avoir établi les critères sur la base desquels il appréciera les titres des candidats, procède à l'examen des titres de ceux qui sont inscrits sur la liste visée au paragraphe 6 ci-dessus;

en cas de concours mixte, sur titres et sur épreuves, le jury désigne sur cette liste les candidats admis aux épreuves définitives.

Les travaux du jury sont secrets.

Au terme de ses travaux, le jury établit la liste d'aptitude. Cette liste, dans toute la mesure du possible, comporte un nombre de candidats au moins double du nombre de postes à pourvoir; elle est soumise à l'autorité investie du pouvoir de nomination qui désigne le(s) candidat(s) à recruter.

### III. Stage

Tout agent, à l'exception des agents des grades 1 et 2, est tenu d'effectuer un stage de six mois et ne peut être nommé fonctionnaire titulaire que si les résultats du stage sont favorables.

### IV. Rémunération

La rémunération comprend:

1. Un traitement brut de base,
2. Sous certaines conditions, une indemnité de dépaysement égale à 16 % du traitement de base,
3. S'il y a lieu:
  - Une allocation de chef de famille égale à 5 % du traitement de base,
  - une allocation mensuelle correspondant à frb. 1.000,— par enfant à charge,
  - une allocation scolaire correspondant aux frais *effectifs* de scolarité, à concurrence de frb. 900,— par mois.

Cette rémunération est soumise aux retenues sociales prévues au statut des fonctionnaires (pension-assurances maladie et accidents).

Elle est également soumise, en vertu de l'article 106 du statut des fonctionnaires, à un ajustement compensatoire.

Elle n'est, par contre (art. 11 du protocole sur les privilèges et immunités), soumise à aucun impôt sur le territoire des États membres de la Communauté.

## HAUTE AUTORITÉ

### AVIS DE CONCOURS N° HA/A/3/AP

La Haute Autorité organise un concours général pour le recrutement d'un

#### ADMINISTRATEUR PRINCIPAL

dans la division «Sécurité du travail» de la direction «Affaires générales — Sécurité et Médecine» à la direction générale «Problèmes du travail, Assainissement et Reconversion» et dont la carrière porte sur les grades 5 et 4 de la catégorie A.

#### *I. Nature des fonctions:*

Procéder à des études et préparer des délibérations sur les facteurs humains, les problèmes sociaux et les problèmes d'organisation et de réglementation que pose une politique de sécurité dans l'industrie de l'acier et/ou dans les mines de fer, et également:

- assurer la présidence ou le secrétariat de groupes de travail ou de groupes d'experts;
- assurer les contacts avec les administrations et organismes professionnels et les experts intéressés aux problèmes ci-dessus.

#### *II. Traitement:*

Le recrutement aura lieu au grade 5 de la catégorie A.

Sauf s'agissant d'un lauréat appartenant déjà en qualité de fonctionnaire aux cadres de l'une des institutions des Communautés et dont la situation imposerait un autre classement, le traitement mensuel de base de début brut sera fixé à frb. 25.900,— (A 5/1).

Le lauréat pourrait toutefois, en raison de sa formation et/ou de son expérience professionnelle spécifique, bénéficier d'une bonification d'ancienneté permettant de porter le traitement au maximum à frb. 28.900,— (A 5/3).

Ce traitement est augmenté des allocations et indemnités prévues par le statut des fonctionnaires de la Communauté et ses annexes (voir point IV des «Dispositions communes» reprises à la page 1749/63 du présent Journal officiel).

Un ajustement compensatoire est opéré sur les droits pécuniaires des fonctionnaires de la C.E.C.A. (voir point IV des «Dispositions communes» reprises à la page 1749/63 du présent Journal officiel).

#### *III. Concours:*

Ce concours aura lieu sur titres.

Il sera ouvert aux candidats qui justifient remplir les conditions suivantes et dont la candidature sera retenue par le jury:

#### *1) Titres ou diplômes requis — Niveau d'expérience demandé:*

- Formation appropriée de niveau universitaire ou expérience professionnelle d'un niveau équivalent.
- Bonne expérience pratique des problèmes à traiter en matière de sécurité dans les domaines visés au point I, tels qu'ils se posent dans l'industrie sidérurgique et dans les mines de fer.

HAUTE AUTORITÉ  
DIRECTION DU PERSONNEL  
SERVICE DE L'EFFECTIF

HOHE BEHÖRDE  
PERSONALDIREKTION  
PERSONALVERWALTUNG

ACTE DE CANDIDATURE  
BEWERBUNGSFRAGEBOGEN

AVIS IMPORTANT

Pour être pris en considération, le présent acte de candidature doit:  
1) Parvenir à l'institution dans les délais prescrits,  
2) Mentionner la référence du ou des concours visé(s),  
3) Être rempli à la machine à écrire ou à l'encre NOIRE, en caractères d'imprimerie.

ZUR BEACHTUNG

Die Bewerbung wird nur berücksichtigt, wenn der Fragebogen  
1. innerhalb der vorgeschriebenen Frist bei der Institution eingeht.  
2. die Nummer der in Betracht kommenden Stellenausschreibung(en) enthält,  
3. mit der Maschine oder in Druckschrift mit SCHWARZER Tinte ausgefüllt ist.

N° du ou des concours: .....  
Ausschreibung(en) Nr.: .....  
.....

1. Nom de famille: Prénom usuel: Second prénom: Nom de jeune fille s'il y a lieu:  
Familienname: Vorname: Zweiter Vorname: Mädchenname (bei Verheirateten)

2. Adresse pour la correspondance: N° de téléphone:  
Anschrift: Telefon-Nr.:  
.....

3. Résidence permanente:  
Ständiger Aufenthaltsort:  
.....

4. Lieu de naissance: Date de naissance: Nationalité à la naissance: Nationalité actuelle:  
Geburtsort: Geburtsdatum: Staatsangehörigkeit b. d. Geburt: Derzeitige Staatsangehörigkeit

5. Sexe (marquer d'une croix X le carré correspondant): 6. Etat civil (marquer d'une croix X le carré correspondant):  
Geschlecht (bitte Rechteck ankreuzen): Familienstand (bitte Rechteck ankreuzen):

|                                      |                                     |                                         |                                      |                                      |                                        |                                       |
|--------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|---------------------------------------|
| MASCULIN<br><input type="checkbox"/> | FEMININ<br><input type="checkbox"/> | CELIBATAIRE<br><input type="checkbox"/> | MARIÉ(E)<br><input type="checkbox"/> | VEUF(VE)<br><input type="checkbox"/> | DIVORCE(E)<br><input type="checkbox"/> | SEPARÉ(E)<br><input type="checkbox"/> |
| MÄNNLICH                             | WEIBLICH                            | LEDIG                                   | VERHEIRATET                          | VERWITWET                            | GESCHIEDEN                             | GETRENNT<br>LEBEND                    |

7. Avez-vous des personnes à votre charge? OUI ☐ NON ☐  
Haben Sie unterhaltsberechtigzte Personen zu versorgen? JA NEIN

Si oui, donnez les renseignements suivants:  
Wenn ja, werden Sie gebeten, folgende Auskünfte zu geben:

| NOM<br>NAME | AGE<br>ALTER | DEGRE DE PARENTE<br>VERWANDTSCHAFTSGRAD | NOM<br>NAME | AGE<br>ALTER | DEGRE DE PARENTE<br>VERWANDTSCHAFTSGRAD |
|-------------|--------------|-----------------------------------------|-------------|--------------|-----------------------------------------|
|             |              |                                         |             |              |                                         |
|             |              |                                         |             |              |                                         |
|             |              |                                         |             |              |                                         |
|             |              |                                         |             |              |                                         |
|             |              |                                         |             |              |                                         |

8. Adresse et profession des parents:  
Anschrift und Beruf der Eltern: .....

9. Situation militaire (et grade):  
Militärverhältnis: .....

(A remplir à la machine à écrire ou en lettres d'imprimerie, à l'encre **NOIRE**)  
(Mit der Maschine oder in Druckschrift mit **SCHWARZER** Tinte auszufüllen)

Numéro du  
ou des  
concours:

Ausschrei-  
bung(en) Nr.:

10 Nom: Prénom: Age: Nationalité:  
Name: Vorname: Alter: Staatsangehörigkeit:

Photographie récente  
Lichtbild  
(aus letzter Zeit)

Adresse pour la correspondance / Anschrift:

(Maximum 5 cm X 5 cm)

11 Degré d'instruction (donner les détails complets en employant les cases ci-dessous):  
Ausbildungsgang (genaue und vollständige Angaben):

(A) Etablissements d'enseignement supérieur:  
(A) Hochschulen:

| NOM ET LIEU<br>NAME UND ORT | ANNEES D'ETUDES<br>STUDIENJAHRE |          | DIPLOMES ET TITRES UNIVERSITAIRES<br>DIPLOME UND AKADEMISCHE TITEL | MATIERES PRINCIPALES<br>HAUPTFACHER |
|-----------------------------|---------------------------------|----------|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
|                             | DE<br>VON                       | A<br>BIS |                                                                    |                                     |
|                             |                                 |          |                                                                    |                                     |
|                             |                                 |          |                                                                    |                                     |
|                             |                                 |          |                                                                    |                                     |
|                             |                                 |          |                                                                    |                                     |
|                             |                                 |          |                                                                    |                                     |
|                             |                                 |          |                                                                    |                                     |

(B) Enseignement reçu depuis l'âge de 14 ans (par exemple: enseignement secondaire, enseignement technique d'apprentissage ou formation équivalente):

(B) Ausbildung nach dem 14. Lebensjahr (z. B. Höhere Schule, Fachausbildung, Lehrlingsausbildung oder eine gleichwertige Ausbildung):

| NOM ET LIEU<br>NAME UND ORT | CATEGORIE<br>FACH | ANNEES D'ETUDES<br>SCHUL- BZW.<br>AUSBILDUNGSJAHERE |  | CERTIFICATS ET DIPLOMES OBTENUS<br>ZEUGNISSE UND DIPLOME |
|-----------------------------|-------------------|-----------------------------------------------------|--|----------------------------------------------------------|
|                             |                   |                                                     |  |                                                          |
|                             |                   |                                                     |  |                                                          |
|                             |                   |                                                     |  |                                                          |
|                             |                   |                                                     |  |                                                          |
|                             |                   |                                                     |  |                                                          |
|                             |                   |                                                     |  |                                                          |

12. Ouvrages importants que vous avez publiés (ne pas indiquer d'autres documents que ceux ayant un rapport direct avec le poste sollicité):

Veröffentlichte Arbeiten (nur Arbeiten angeben, die sich auf die Stelle beziehen, um die Sie sich bewerben):

13. Connaissances linguistiques:  
Sprachkenntnisse:

|                                    | Langue maternelle<br>Muttersprache | POUR LIRE<br>LESEN    |             |                         | POUR ECRIRE<br>SCHREIBEN |             |                         | POUR PARLER<br>SPRECHEN |             |                         |
|------------------------------------|------------------------------------|-----------------------|-------------|-------------------------|--------------------------|-------------|-------------------------|-------------------------|-------------|-------------------------|
|                                    |                                    | Très bien<br>Sehr gut | Bien<br>Gut | Passable<br>Ausreichend | Très bien<br>Sehr gut    | Bien<br>Gut | Passable<br>Ausreichend | Très bien<br>Sehr gut   | Bien<br>Gut | Passable<br>Ausreichend |
| Allemand/Deutsch                   |                                    |                       |             |                         |                          |             |                         |                         |             |                         |
| Français/Französisch               |                                    |                       |             |                         |                          |             |                         |                         |             |                         |
| Italien/Italienisch                |                                    |                       |             |                         |                          |             |                         |                         |             |                         |
| Néerlandais/Niederländ.            |                                    |                       |             |                         |                          |             |                         |                         |             |                         |
| Autres langues/<br>Andere Sprachen |                                    |                       |             |                         |                          |             |                         |                         |             |                         |

14. Connaissances sténo-dactylographiques (en indiquant votre vitesse-minute, préciser s'il s'agit de mots, syllabes ou frappes):

Kenntnisse in Kurzschrift und im Maschinenschreiben (Angabe der Schnelligkeit/Minute: präzisieren, ob es sich um Wörter, Silben oder Anschläge handelt.):

|                                      | ALLEMAND<br>DEUTSCH | FRANÇAIS<br>FRANZÖSISCH | ITALIEN<br>ITALIENISCH | NEERLANDAIS<br>NIEDERLANDISCH | AUTRES LANGUES<br>ANDERE SPRACHEN |
|--------------------------------------|---------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|
| Dactylographie<br>Maschinenschreiben |                     |                         |                        |                               |                                   |
| Sténographie/Kurzschrift             |                     |                         |                        |                               |                                   |
| Sténotypie                           |                     |                         |                        |                               |                                   |

(Mit der Maschine oder in Druckschrift mit SCHWARZER Tinte auszufüllen)

15. **SITUATIONS ANTERIEURES:** En partant de votre poste actuel, indiquez, dans l'ordre chronologique inverse, tous les postes que vous avez occupés au cours des dix dernières années, ainsi que toute expérience importante, acquise en dehors de cette période, qui, d'après vous, serait utile pour l'appréciation de vos états de services. Utilisez une case distincte pour chaque poste occupé. Employez des feuilles de papier supplémentaires si c'est nécessaire.

**BISHERIGE TÄTIGKEIT:** Beginnend mit Ihrer derzeitigen Stelle sind in umgekehrter chronologischer Reihenfolge sämtliche Stellen anzugeben, die Sie in den letzten 10 Jahren bekleidet haben; ferner sämtliche außerhalb dieser Zeit erworbenen Erfahrungen, die Ihres Erachtens für die Beurteilung Ihres jeweiligen Dienstverhältnisses wichtig sind. Für jede Stelle ist ein besonderes Viereck auszufüllen. Erforderlichenfalls sind zusätzliche Blätter zu verwenden.

[illegible][illegible]

16. Séjours à l'étranger:  
Auslandsaufenthalte:

.....  
.....  
.....

17. Avez-vous déjà présenté des concours de la Haute Autorité?  
Haben Sie sich bereits bei der Hohen Behörde beworben?

OUI ☐  
JA ☐

NON ☐  
NEIN ☐

Dans l'affirmative, indiquez les numéros:  
Wenn ja, Angabe der Nummer der Stellenausschreibung:

.....  
.....  
.....

18. Décorations et titres:  
Orden und Titel:

.....  
.....  
.....

19. Activités sociales et sportives:  
Soziale und sportliche Tätigkeit:

.....  
.....  
.....

20. Aptitudes ou goûts particuliers:  
Fähigkeiten oder besondere Neigungen:

.....  
.....  
.....

21. Références: Donnez le nom et l'adresse de trois personnes n'ayant avec vous aucun lien de parenté et connaissant votre moralité et vos titres.

Referenzen: Angabe des Namens und der Anschrift von drei Personen, mit denen Sie weder verwandt noch verschwägert sind und die über Ihre Person und Ihre Fähigkeiten Auskunft erteilen können.

| NOM COMPLET<br>VOLLSTÄNDIGER NAME | ADRESSE COMPLETE (N° DE TELEPHONE, SI VOUS LE CONNAISSEZ)<br>VOLLSTÄNDIGE ANSCHRIFT (TELEFON-NR., SOWEIT BEKANNT) | ACTIVITE OU PROFESSION<br>BERUF BZW. TÄTIGKEIT |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| .....                             | .....                                                                                                             | .....                                          |
| .....                             | .....                                                                                                             | .....                                          |
| .....                             | .....                                                                                                             | .....                                          |

22. Condamnations et sanctions administratives:  
Vorstrafen und Disziplinarstrafen:

.....  
Je soussigné(e) certifie que les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et complets.  
Je déclare sur l'honneur remplir les conditions suivantes qui sont exigées pour être admis à participer à un concours ouvert par la Haute Autorité de la C.E.C.A., à savoir:

- «1) Etre ressortissant d'un des pays visés à l'article 79 du traité (\*) et y jouir de ses droits civiques;
- 2) Se trouver en position régulière au regard des lois de recrutement qui leur sont applicables en matière militaire;
- 3) Offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice de ses fonctions.»

Je m'engage à fournir les pièces d'état civil, certificats ou documents correspondants et les produire dès qu'ils me seront demandés.

J'accepte de me soumettre à l'examen médical réglementaire préalable à tout engagement.

Ich, der (die) Unterzeichnete, bestätige, daß ich die obigen Angaben nach bestem Wissen und Gewissen gemacht habe und daß sie vollständig sind.

Ich erkläre hiermit ehrenwörtlich, daß ich die folgenden Zulassungsbedingungen zu einer Prüfung auf Grund einer Stellenausschreibung der Hohen Behörde der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl erfülle:

- „1. Die Bewerber müssen Staatsangehörige eines der in Artikel 79 des Vertrages über die Gründung der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl genannten Länder sein (\*) und dort die bürgerlichen Ehrenrechte besitzen;
2. ihr Wehrdienstverhältnis muß im Einklang mit den für sie geltenden gesetzlichen Bestimmungen sein;
3. sie müssen den sittlichen Anforderungen entsprechen, welche die Ausübung ihres Amtes voraussetzt.“

Ich verpflichte mich, die betreffenden Personenstandsurkunden, Zeugnisse oder sonstigen Dokumente zu beschaffen und auf Verlangen vorzulegen.

Ferner erkläre ich mich bereit, mich der jeder Einstellung vorausgehenden ärztlichen Untersuchung zu unterziehen.

.....  
(Date/Datum)

.....  
(Signature/Unterschrift)

(\*) Une dérogation exceptionnelle peut être accordée par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

(\*) Von dem Erfordernis der Staatsangehörigkeit kann der Einstellungsberichtigte in Ausnahmefällen absehen.

- 2) *Age minimum*: 30 ans à la date du 1<sup>er</sup> août 1963 (être né avant le 2 août 1933), cette limite étant diminuée de deux ans pour les fonctionnaires titularisés depuis un an au moins.
- 3) *Connaissances linguistiques*: connaissance approfondie d'une des langues de la Communauté et connaissance satisfaisante d'une autre langue de la Communauté.
- 4) Justifier remplir les conditions prévues par l'article 28 du statut des fonctionnaires de la Communauté qui sont reprises sous la rubrique «Dispositions communes» dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*.

Les candidats qui désirent prendre part au présent concours doivent, après l'avoir dûment rempli et signé, adresser sous pli recommandé, à M. le Directeur général de l'administration et des finances, Haute Autorité de la C.E.C.A., 9, place de la Gare, Luxembourg (Grand-Duché) — à qui il devra parvenir au plus tard le 24 juillet 1963 — l'acte de candidature encarté dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*.

Les documents justificatifs se rapportant aux titres ou diplômes requis ou souhaités peuvent être envoyés séparément, à l'adresse mentionnée ci-dessus, au plus tard le 5 août 1963.

Ces documents doivent être fournis sous la forme de copies certifiées conformes des documents originaux, les pièces transmises pour les dossiers de candidatures ne pouvant en aucun cas être restituées (les photocopies ne seront acceptées que si elles comportent, *non photocopiée*, la formule les certifiant conformes à l'original). Pour les titres ou diplômes d'études scolaires, universitaires ou supérieures, il est recommandé de fournir seulement copie de celui qui correspond au niveau maximum des études qui a été atteint.

Les candidatures ne seront prises en considération que si elles sont présentées conformément aux prescriptions ci-dessus. Les candidats sont informés que, pour la constitution de leur dossier, ils ne pourront pas se référer à des documents, pièces ou fiches de renseignements déjà déposés à l'occasion de candidatures antérieures.

Les candidats seront informés, chacun en ce qui le concerne, des résultats du concours.

### AVIS DE CONCOURS N° HA/A/4/AP

La Haute Autorité organise un concours général pour le recrutement d'un

#### ADMINISTRATEUR PRINCIPAL

à la direction «Production» de la direction générale «Acier», et dont la carrière porte sur les grades 5 et 4 de la catégorie A.

#### I. Nature des fonctions:

- Étude des problèmes techniques et économiques liés à la production sidérurgique, plus particulièrement la production de fonte, y compris la préparation des charges du haut fourneau, et notamment:

- structure et perspective de développement de la capacité et de la production,
- évolution des méthodes et appareils mis en œuvre,
- évolution des consommations de matières premières.
- Relations avec les organisations spécialisées, les grandes écoles et les instituts de recherche.

#### II. Traitement:

Le recrutement aura lieu au grade 5 ou au grade 4 de la catégorie A.

Sauf s'agissant d'un lauréat appartenant déjà en qualité de fonctionnaire aux cadres de l'une

des institutions des Communautés et dont la situation imposerait un autre classement, le traitement mensuel de base de début brut sera fixé à frb. 25.900,— (A 5/1).

Toutefois, en raison de la formation, et/ou de l'expérience professionnelle spécifique de l'intéressé, ce traitement pourra, le cas échéant, être porté jusqu'à frb. 36.300,— (A 4/4).

Ce traitement est augmenté des allocations et indemnités prévues par le statut des fonctionnaires de la Communauté et ses annexes (voir point IV des «Dispositions communes» reprises à la page 1749/63 du présent Journal officiel).

Un ajustement compensatoire est opéré sur les droits pécuniaires des fonctionnaires de la C.E.C.A. (voir point IV des «Dispositions communes» reprises à la page 1749/63 du présent Journal officiel).

### III. Concours:

Ce concours aura lieu sur titres.

Il sera ouvert aux candidats qui justifient remplir les conditions suivantes et dont la candidature sera retenue par le jury:

1) *Titres ou diplômes requis — Niveau d'expérience demandé:*

— Formation de niveau universitaire sanctionnée par un diplôme d'ingénieur ou expérience professionnelle d'un niveau équivalent.

— Bonne expérience pratique dans la sidérurgie.

2) *Age minimum:* 30 ans à la date du 1<sup>er</sup> août 1963 (être né avant le 2 août 1933), cette limite étant diminuée de deux ans pour les fonctionnaires titularisés depuis un an au moins.

3) *Connaissances linguistiques:* connaissance approfondie d'une des langues de la Commu-

nauté et connaissance satisfaisante d'une deuxième langue de la Communauté. Il sera tenu compte de la connaissance d'autres langues de la Communauté, et de l'anglais.

4) Justifier remplir les conditions prévues par l'article 28 du statut des fonctionnaires de la Communauté qui sont reprises sous la rubrique «Dispositions communes» dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*.

Les candidats qui désirent prendre part au présent concours doivent, après l'avoir dûment rempli et signé, adresser sous pli recommandé, à M. le Directeur général de l'administration et des finances, Haute Autorité de la C.E.C.A., 9, place de la Gare, Luxembourg (Grand-Duché) — à qui il devra parvenir au plus tard le 24 juillet 1963 — l'acte de candidature encarté dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*.

Les documents justificatifs se rapportant aux titres ou diplômes requis ou souhaités peuvent être envoyés séparément, à l'adresse mentionnée ci-dessus, au plus tard le 5 août 1963.

Ces documents doivent être fournis sous la forme de copies certifiées conformes des documents originaux, les pièces transmises pour les dossiers de candidatures ne pouvant en aucun cas être restituées (les photocopies ne seront acceptées que si elles comportent, *non photocopiée*, la formule les certifiant conformes à l'original). Pour les titres ou diplômes d'études scolaires, universitaires ou supérieures, il est recommandé de fournir seulement copie de celui qui correspond au niveau maximum des études qui a été atteint.

Les candidatures ne seront prises en considération que si elles sont présentées conformément aux prescriptions ci-dessus. Les candidats sont informés que, pour la constitution de leur dossier, ils ne pourront pas se référer à des documents, pièces ou fiches de renseignements déjà déposés à l'occasion de candidatures antérieures.

Les candidats seront informés, chacun en ce qui le concerne, des résultats du concours.

# COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

## INFORMATIONS

### LA COMMISSION

#### FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

##### **Investissement de caractère économique dans la république islamique de Mauritanie (Réduction du montant affecté)**

(63/360/CEE)

En date du 27 mai 1963, la Commission a réduit le montant affecté au financement du projet de caractère économique suivant présenté par la république islamique de Mauritanie:

*Projet n° 12.21.205: Aménagements hydro-agricoles dans l'Est mauritanien  
(n° d'attente F/MO/35/62).*

L'autorisation d'engagement provisoire qui était de 382.000.000 de francs C.F.A. (environ 1.547.000 unités de compte) a été ramenée à 50.000 unités de compte (soit environ 12.342.650 fr. C.F.A.).

Ce projet se limitera aux seules études préalables à l'exécution des aménagements hydro-agricoles dans l'Est mauritanien.

Ce projet avait été soumis au Conseil de ministres par la Commission de la Communauté économique européenne en conformité de l'article 5 de la convention d'application relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne et avait été réputé approuvé en date du 27 août 1962. Ce projet faisait partie de la convention de financement n° 159/F/MO/E.

##### **Approbation d'investissements de caractère social en République somalienne (Augmentation du montant affecté)**

(63/361/CEE)

En date du 29 mai 1963, la Commission a décidé d'accorder, en conformité de l'article 5, paragraphe 1, de la convention d'application relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne, une autorisation d'engagement complémentaire de 300.000 u/c (équivalant à environ 2.143.000 somalo) pour l'exécution complète du:

*Projet n° 11.31.001: Construction d'un nouvel hôpital à Mogadiscio  
(n° d'attente I/SI/03/58),*

dont l'engagement provisoire se trouve ainsi porté à 2.450.000 u/c.

Ce projet qui avait été approuvé par la Commission le 17 juin 1959 a fait l'objet de la convention de financement n° 4/I/SI/S signée le 18 décembre 1959.

---

**8078: Carte des courants de trafic de pétrole brut et de produits  
pétroliers en Europe**

La Commission de la C.E.E. vient d'éditer une carte des courants de trafic de pétrole brut et de produits pétroliers en Europe, décrivant la situation à la date du 31 décembre 1961.

Cette carte, qui comporte une description des pipe-lines en exploitation et en construction dans les pays du marché commun ainsi qu'en Algérie, contient, en outre, des indications relatives à la production nationale de pétrole brut et des données se rapportant tant à la capacité finale de transport des oléoducs qu'aux capacités de raffinage des pays de la Communauté. On peut, d'autre part, y trouver des renseignements concernant l'origine du pétrole brut importé par l'ensemble des pays de la Communauté et l'énumération des raffineries et des complexes de raffinage les plus importants en exploitation et en construction. On a également fait figurer, sur ce document, les principales voies navigables dont les oléoducs sont susceptibles de concurrencer le trafic pétrolier.

Dans la mesure du possible, certaines indications ont enfin été données sur les pays de l'Est, étant entendu qu'il convient de faire toutes réserves utiles à leur égard en raison de leur caractère fragmentaire.

Cette carte est accompagnée d'une note explicative comportant un certain nombre de renseignements complémentaires sur la localisation des raffineries, les sociétés exploitant les oléoducs, les quantités transportées par les conduites et les caractéristiques techniques de ces dernières.

La carte et la note explicative, éditées dans les quatre langues officielles de la Communauté, sont présentées à l'intérieur d'une pochette.

Prix de vente: frf. 5,—; frb. 50,—.